

# TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2023 PARTICULIERS

---

---

## COMPOSITION DES PRIX

---

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



### ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie.



### UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



### UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau



### TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

---

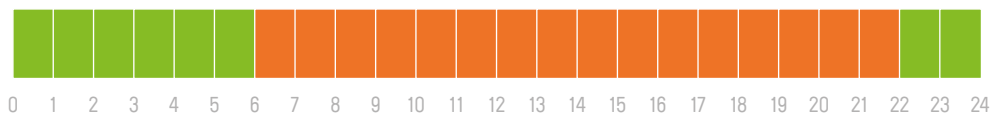
## HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

---

Lundi à dimanche

■ Heures pleines

■ Heures creuses



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

---

# VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

---

Nos offres d'énergie vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité\*.



\* En complément de la part de courant au bénéfice de mesures d'encouragement.



La composition des offres est attestée par TÜV SÜD.

Pour en savoir plus :  
[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

---

# PROFILS DE CONSOMMATION

---

## VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 50 000 KWH PAR ANNÉE

**BT Simple:** ce profil est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

**BT Double:** ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

## VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 50 000 KWH PAR ANNÉE

**BT Pro A:** ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adresse aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP\*). Il s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3 000 heures par année.

**BT Pro B:** ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP\* est supérieure à 3 000 heures par année.

\* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle 1/4 horaire moyenne (kW).

Le profil Pro A ou Pro B est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique

---

## Comment estimer le montant de sa facture ?

Pour connaître le prix du kWh applicable à votre situation personnelle, utilisez le simulateur de facture sur

[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch), rubrique Particuliers.

---

# Prix 2023 - Pully

## ÉNERGIES ÉLECTRIQUES

## ACHEMINEMENT REGIONAL & RESEAU DE TRANSPORT NATIONAL



ÉNERGIE SUISSE

ÉNERGIE ROMANDE



TARIFS	ÉNERGIE SUISSE		ÉNERGIE ROMANDE		HP cts/kWh	HC cts/kWh	Abonnement CHF/mois	Puissance CHF/kW/mois
	HP cts/kWh	HC cts/kWh	HP cts/kWh	HC cts/kWh				
BT Simple	17.49		18.99		11.24		5.00	–
BT Double	18.32	11.59	19.82	13.09	12.12	8.86	7.50	–
BT Pro A	17.01	10.97	18.51	12.47	9.51	7.41	65.00	5.70
BT Pro B	17.01	10.97	18.51	12.47	8.14	6.04	65.00	9.10

### S'AJOUTENT AUX PRIX CI-DESSUS :

#### Taxes publiques

Taxe fédérale	2.3 ct. / kWh
Taxe cantonale *	0.6 ct. / kWh
Emolument cantonal	0.02 ct. / kWh
Emolument communal	0.70 cts / kWh
Taxe communale spécifique * <sup>1</sup>	1.03 cts / kWh
Taxe communale spécifique * <sup>2</sup>	0.25 cts / kWh

<sup>1</sup> Pour le financement de l'éclairage public

<sup>2</sup> Pour le soutien aux économies d'énergie et énergies renouvelables

\* Non assujettie à la TVA.

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

La composante puissance s'applique à la puissance maximale ¼ horaire mesurée au cours du mois.

HP : heures pleines

HC : heures creuses

BT : basse tension

**Prix en CHF hors taxes et TVA 7.7 %.**

Les conditions d'application de ces prix sont disponibles sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch) (Particuliers/Entreprises, Offres d'énergie, Prix, Fiche explicative)